

Villemolaque, le Jeudi 14 novembre 2019

Place de la République  
66 300 VILLEMOLAQUE  
Tél. 04 68 21 70 72  
[commune-villemolaque@orange.fr](mailto:commune-villemolaque@orange.fr)

**Compte-rendu de séance du  
CONSEIL MUNICIPAL**

.....

**Séance du 13 novembre 2019**

Nombre de conseillers municipaux élus	15
Nombre de conseillers municipaux en fonction	14
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de procurations	1

**Date de convocation : 6 novembre 2019**

**Présents** : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Florence GAUDIN, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Serge ROCA, Karine TRAINAUD.

**Absents excusés** : Ghislaine FLACHAIRE, Annie LELAURAIN, Joseph GAMARRO, Sabine RICHARD

**Procurations** : Joseph GAMARRO à Serge ROCA.

**Absent** : Jean-Luc BERGET

**Séance ouverte à** : 20h

**Secrétaire de séance** : Karine TRAINAUD

**Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019** : A l'unanimité

**I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur** : Jean-Claude PERALBA

➤ **COMMUNICATION DES DIA**

Le rapporteur communique aux conseillers municipaux les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et pour lesquelles la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Sur les biens cadastrés AH 162 et 163 situé Lo Puget et appartenant à M. PERALBA Philippe
- Sur le bien cadastré AH 140 situé 19, Rue des Camélias et appartenant à FVI LIMITED
- Sur le bien cadastré AD 144 situés 6, Rue du Canigou et appartenant à M. MALPARTIDA Jean-Pierre
- Sur les biens cadastrés AE 54 et 56 situé 10, Rue de la Massane et appartenant à M. BERBEL Louis
- Sur le bien cadastré AC 155 situé Lotissement « LE CARRE » et appartenant à M. PORTA Gaelle
- Sur le bien cadastré AA91 situé 11, Rue Mas Deu et appartenant à M. CARRERA CANALS Carles
- Sur le bien cadastré AE 110 situé 14, Avenue de TRESSERE et appartenant à M. NEGRE Marie-Claude

➤ **MARCHES PUBLICS**

**1 – Décision du 4 novembre 2019 :**

Portant sur la signature d'un avenant au MAPA pour l'Aquisition de matériel informatique pour les Ecoles

Titulaire du Marché : PSI – 6, Avenue de Terrefort – 33520 BRUGES

Montant Du Marché : 11 061.80 HT- 13 274.16 TTC

### **Délibération n°255/2019**

**Adoptée à l'unanimité**

## **II. BAUX LOCATIFS**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

### **1- Location local 1 – Partie « Commerce » du Pôle locatif « La Joncasse » :**

Le rapporteur rappelle que Mesdames AVENEL Laura et WOERNER Kelly, représentantes de la SARL KELA ont proposé de prendre à bail commercial le local n°1 de 87,60 m<sup>2</sup> à usage de commerce situé dans l'immeuble communal au numéro 2 de la rue du Mas Déu pour un commerce de restauration / snack-bar. Il propose de consentir au bail aux conditions ci-après :

- Loyer HT annuel de 9000€, TVA en sus
- Rabais de 20% sur le loyer durant les 24 premiers mois afin de soutenir l'installation de ce commerce.

En conséquence, le loyer mensuel sera de 600 € HT les deux premières années et passera ensuite à 750 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions du maire, de consentir au bail tel que présenté et l'autorise à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°256/2019**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2- Location local N°2- Partie « Pôle Médical » du Pôle locatif « La Joncasse » :**

Le rapporteur expose que la commune dispose de deux locaux situés dans l'immeuble communal – partie Pôle médical – au numéro 2 de la rue du Mas Déu. Il propose que la commune puisse mettre à disposition ces locaux à des professionnels de santé exerçant de manière itinérante sur la commune. L'idée est de créer une prestation hôtelière professionnelle comprenant l'utilisation du local, son entretien et les fluides.

Le tarif de la location s'établira **au mois** sur la base de :

- 1 jour d'occupation par semaine : 60€ HT, TVA en sus.
- 2 jours d'occupation par semaine : 120€ HT, TVA en sus.
- 3 jours d'occupation par semaine : 180€ HT, TVA en sus.
- 4 jours d'occupation par semaine : 240€ HT, TVA en sus.
- 5 jours d'occupation par semaine : 300€ HT, TVA en sus.
- 6 jours d'occupation par semaine : 360€ HT, TVA en sus.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Maire l'autorise à contracter avec les professionnels de santé les droits d'occupation dans les conditions exposées.

### **Délibération n°257/2019**

**Adoptée à l'unanimité**

## **III. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

**Rapporteur :** Anne-Marie MARCONI

Le rapporteur propose de fixer le montant des subventions 2019 aux associations comme suit :

- ASSOCIATION DE CHASSE	550 €
- COMITE DES FETES	6 150 €
- FOYER RURAL	1 400 €
- TENNIS CLUB	1 150 €

- VILLEMOLAQUE JUDO	1 050 €
- THEATRE DE L'INATTENDU	600 €
- ASSOCIATION Lou'Calypso	250 €
- CHATS LIBRES DE LA CANTERRANE	250 €

Le Conseil Municipal approuve.

**Délibération n°258/2019**  
**Adoptée à l'unanimité**

**IV. MISE A JOUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur explique que la voirie communale est un élément de calcul de la dotation globale de fonctionnement . Le classement et le déclassement sont prononcés par le Conseil Municipal.

Toutefois, il convient que le Conseil Municipal entérine la longueur de la voirie communale au 01 janvier 2020 suite aux modifications apportées en 2019

Longueur de la voirie au 01 janvier 2019 5 839 ml

Délibération du 11/03/2019 (Transfert domaniabilité RD 37A) 434 ml

Longueur de la voirie au 01 janvier 2020 6 273 ml

Le Conseil Municipal, FIXE à 6 273 ml la longueur de la voirie communale au 01 janvier 2020 et AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

**Délibération n°259/2019**  
**Adoptée à l'unanimité**

**V. VIREMENT DE CREDITS**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'apporter au budget primitif principal 2019 de la commune, les modifications ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
D/ Autres Terrains	2118-149	145 500 €		
D/ Subvention Equipement Département			204132-149	145 500 €

**Délibération n°260/2019**  
**Adoptée à l'unanimité**

**VI. MOTION SUPPRESSION CAPES CATALAN**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il avait été saisi par l'Association des Maires des Pyrénées-Orientales pour l'adoption d'une motion contre la suspension du CAPES de catalan. Cette motion n'a plus besoin d'être adoptée puisque le concours du CAPES de Catalan a été rétabli pour la prochaine rentrée.

**VII. RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu des rapports annuels 2018 sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

**Délibération n°261/2019**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Maire

**Séance levée à 21 Heures10**